



## Comment divorcer en france???

Par **nanou29**, le **01/03/2011 à 18:23**

Bonjour,

Bonjour,

Je suis franco tunisienne mariée a tunis avec un tunisien ss ccm en mai 2009. Apres la célébration de mon mariage, je me suis appercue que Monsieur s'était marié pour obtenir ses papiers.

Je n'ai pas fait la transcription du mariage ni bien sur aucune démarche pour qu'il vienne, 4 mois après le mariage il a été incarcéré a tunis pour un an (donc il vient jute de sortir en oct2010) et je suis seule en france avec un bébé et lui est la bas.

J'ai entamé une procédure de divorce en sept 2010 mais mon avocat ne s'intéresse pas à mon dossier, ne me conseille pas. Je suis inquiète parce qu'elle m'a dit que le juge pourra refuser ma demande de divorce car mon mariage n'est pas mentionné sur mon acte de naissance.

A ce jour je suis perdue je ne sais pas comment faire pour divorcer, j'ai peur de faire la transcription et que lui s'en serve pour demander un visa car bien sur il refuse de divorcer mais si je lui fait ses papiers il est d'accord, je précise que bien entendu il ne m'aide pas pour mon enfant.

Pouvez vous m'aider pour savoir quelle démarche je peux faire ? et si un divorce peut être prononcé ss transcription merci tous vos conseils sont les bienvenus

Ou si une personne a divorcé en france, et que son mariage a été célébré en tunisie?

Par **amajuris**, le **01/03/2011 à 18:42**

bjr,

mariage en tunisie entre 2 tunisiens non transcrit sur l'état-civil français, donc votre mariage

n'est pas reconnu en france et pour le divorce c'est la loi tunisienne qui s'applique à mon avis.  
vous devriez contacter le consulat de tunisie.  
cdt

Par **nanou29**, le **01/03/2011** à **18:49**

bonjour

merci pour votre réponse mais j ai consulté 2avocats en tunisie et le pb c que il faut avoir résider au moins 1 ans avant la demande de divorce en tunsie et on m a dit aussi qu on pouvait m ordonner de vivre en tunisie.

Or je n ai jamais eu de domicile conjugal en tunisie et je suis séparée depuis presque 2 ans.

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **19:16**

Faites transcrire le mariage et divorcez en France